

Date de convocation  
**28 novembre 2019**

Nombre de conseillers :  
En exercice : 11  
Présents : 09  
Votants : 09

L'an deux mil dix-neuf, le **10 décembre à 19 h 00**,  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,  
sous la présidence de monsieur Jean-Michel BERTAUX, Maire.  
Étaient présents : Jean-Michel BERTAUX, Michel MORIN, Gilles SERIER,  
Nicolas BOURGOIN, Loïc de JACQUELOT, Joëlle BESSON, Jean-Michel  
PLANSON, Émilie DABIN, Gérard LESAGE  
Absents excusés : Hervé SAILLANT, Catherine LEGENDRE-LOIRAND

## **Fusion SMEAL de Lapan et SI AEP de Châteauneuf/Venesmes/Vallenay**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5212-27 ;

**Vu** la délibération du comité syndical du SI AEP de Châteauneuf/Venesmes/Vallenay du 27 juin 2019 demandant la fusion avec le SMEAL de Lapan au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

**Vu** la délibération du comité syndical du SMEAL de Lapan du 19 septembre 2019 demandant la fusion avec le SI AEP de Châteauneuf/Venesmes/Vallenay au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2019-1232 du 10 octobre 2019 définissant le projet de périmètre d'un nouveau syndicat mixte fermé à la carte issu de la fusion du Syndicat Mixte Eau et Assainissement de Lapan et du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Châteauneuf-sur-Cher/Vesnesmes/Vallenay et le projet de statuts annexé, reçu le 14 octobre 2019,

**Considérant** que le projet de fusion du SMEAL de Lapan et du SI AEP de Châteauneuf/Venesmes/Vallenay a été identifié depuis plusieurs années, notamment lors du schéma départemental de coopération intercommunale de 2012,

**Considérant** que l'interconnexion entre les réseaux des deux structures devient nécessaire et permettra de sécuriser la distribution de l'eau potable sur le périmètre entier des deux syndicats,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **décide** par **09 voix pour**, 00 contre et 00 abstention :

- de donner un **avis favorable** sur le projet de périmètre et les statuts du SMEACL, syndicat issu de la fusion du SMEAL et du SI AEP de Châteauneuf/Venesmes/Vallenay,
- de **transférer au SMEACL** la compétence « service d'eau potable » et la compétence « assainissement non collectif » ;
- de procéder à la désignation de un délégué titulaire pour la représenter au comité syndical du SMEACL, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages **pour chaque compétence transférée**.

Le délégué titulaire pour la compétence « service d'eau potable » et la compétence « assainissement non collectif » :

**Premier tour de scrutin : 09 voix pour PLANSON Jean-Michel**

Le délégué titulaire est : PLANSON Jean-Michel

## **Frais de fonctionnement des services périscolaires de Dun-sur-Auron (cantine et accueil)**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier du Maire de Dun-sur-Auron relatif aux dépenses de personnel pour les services périscolaires. Sept enfants domiciliés à Saint-Denis-de-Palin ont fréquenté ces services pendant l'année scolaire 2018/2019.

La participation demandée à la commune de Saint-Denis-de-Palin est **3 663,48 euros** pour l'année scolaire 2018/2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de verser cette participation à la Ville de Dun-sur-Auron et autorise le maire à mandater cette dépense.

### **Bancs pour l'aire de jeux à Chézal-Chauvier**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que les parents qui accompagnent leurs enfants à l'aire de jeux, rue de la pêcheurie, voudraient pouvoir s'asseoir pendant que leurs enfants jouent.

Monsieur le maire propose au choix, de commander deux bancs en béton à dossier sablé ou deux bancs en béton sans dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de commander la fourniture et mise en place de deux bancs en béton à dossier sablé pour **1447,20 euros** hors taxe. Les délais de fabrication et de livraison sont d'environ deux mois.

### **Extincteurs pour la salle polyvalente**

Quatre extincteurs de la salle polyvalente ont plus de vingt ans. Il est nécessaire de les remplacer. Monsieur le maire présente un devis de la société ECLAIR pour un montant de **790 euros** incluant la livraison et la pose de quatre extincteurs (trois eau pulvérisée de 6 litres et un CO2 de 2 kilos). Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette offre et charge monsieur le maire de passer commande.

### **Panneaux vigilance citoyenne**

Conformément à la convention participation citoyenne signée avec la préfecture et la gendarmerie, monsieur le maire propose de commander quatre panneaux vigilance citoyenne à installer à l'entrée du bourg de Palin et du village de Chézal-Chauvier, sur la RD 132 et le CD 34.

### **Rapports d'activités d'établissements publics de coopération communale**

Monsieur le maire présente les rapports d'activité 2018 de la communauté de communes le Dunois et du service des ordures ménagères, du SMEAL de LAPAN. Le conseil municipal les approuve.

Fait et délibéré à Saint-Denis-de-Palin, le 10 décembre 2019

BERTAUX Jean-Michel	MORIN Michel	SERIER Gilles
BESSION Joëlle	DABIN Emilie	LEGENDRE LOIRAND Catherine
BOURGOIN Nicolas	De JACQUELOT Loïc	LESAGE Gérard
PLANSON Jean-Michel	SAILLANT Hervé	